

Régulation du Ragondin et du Rat musqué sur le pourtour de l'étang de l'Or Saison 2020/2021



Septembre 2021

Table des matières

Préambule

| | | |
|-------|--|----|
| 1 | Le Ragondin. | 1 |
| 2 | Le Rat musqué. | 2 |
| 3 | Bilan météorologique. | 2 |
| 4 | Bilan des activités. | 4 |
| 4.1.1 | Le réseau de Piégeur. | 4 |
| 4.1.2 | Bilan Horaires. | 4 |
| 5 | Résultat du piégeage. | 5 |
| 5.1.1 | Répartition par piégeur. | 5 |
| 5.1.2 | Répartition par commune. | 5 |
| 5.1.3 | Répartition mensuelle | 8 |
| 5.1.4 | Répartition du piégeage | 10 |
| 5.1.5 | Effort de piégeage | 10 |
| 5.1.6 | Evolution annuelle du nombre de captures. | 11 |
| 5.1.7 | Bilan de la distribution des cages. | 11 |
| 5.1.8 | Les autres espèces. | 12 |
| 6 | Bilan financier. | 13 |
| 7 | Conclusion. | 14 |

Annexe 1 : Plaquette Régulation du Ragondin.

Annexe 2 : Tableau horaire FDC 34/ FRC LR.

Préambule.

Le ragondin a été reconnu comme étant une espèce invasive sur le site Natura 2000 de l'étang de Mauguio. L'espèce, en creusant des terriers dans les berges et à proximité des ouvrages d'art, cause d'importants dégâts aux digues et retenues d'eau, rendant difficile la gestion hydraulique des sites. Une majorité des contrats Natura 2000 a justement pour objectif la réhabilitation des connexions hydrauliques et l'amélioration de la gestion des niveaux d'eau (près de 300 000 € d'investissements). Toutefois, aucune mesure financière n'a été retenue dans ce cadre pour lutter contre l'espèce, principale responsable des dégradations constatées.

Depuis 1998, la régulation du Ragondin autour de l'étang de l'Or faisait l'objet d'un programme pilote, financé par le Symbo et réalisé par l'EID Méditerranée et qui s'est achevé en 2011.

Depuis 2012, il a été adopté le principe de mobiliser un réseau de chasseurs/piégeurs à l'échelle de l'étang de l'Or et de les inciter à la capture du Ragondin par une prime à la prise. Pour chaque commune, le président de la société de chasse locale ou le piégeur a pour rôle de contrôler nominativement la collecte des ragondins, puis de les apporter à un des quatre centres de stockage en concertation avec le SYMBO pour le contrôle des prises. Le traitement et le transport des déchets vers le centre d'équarrissage (Apemax, sud Ouest) sont pris en charge par l'établissement public FranceAgrimer.

150 cages « Ragondin » ont été mises à disposition des piégeurs, pour les inciter à piéger au cours de la première campagne de piégeage, puis renouvelées progressivement les saisons suivantes par des cages à double entrée à la demande des piégeurs (20 environ par saison). Ce matériel a été complété par le Conservatoire du Littoral, pour augmenter la pression de piégeage sur les territoires lui appartenant. Une donation du Syndicat Mixte de la Petite Camargue de la Petite Camargue Gardoise est venue compléter ce stock de 35 cages supplémentaires. Un équipement spécifique (waders, gants, ...) a été remis à chaque piégeur et la vaccination contre la leptospirose a été laissée à l'appréciation de chaque volontaire. La prime à la prise de 5 € versée par le SYMBO a été maintenue pour dédommager les piégeurs.

Ce partenariat a été renouvelé par voie de convention entre le SYMBO et la FDC 34 au mois d'octobre 2019.

Remerciements.

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- M. **Claude BARRAL**, président du Symbo pour son soutien inconditionnel à cette action.
- M. **René CHALOT**, président du COPIL Natura 2000 et du Comité Technique Ragondin, pour ses idées pragmatiques, et initiateur de cette action.
- M. **Jean-Pierre GAILLARD**, président de la FDC 34 et vice-président de la FRCO, pour son implication dès le début du projet.
- M. **Jean-Michel ROUX**, élu à la mairie de St-Nazaire-de-Pezan, pour sa motivation et ses talents de médiateur.
- Bien évidemment, **les présidents et les piégeurs** des communes de Baillargues, Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Lunel, Marsillargues, Mauguio, Mudaison, Pérols, Saint Just, Saint Nazaire de Pezan, St Vincent de Barbeyrargues et Teyran sans qui cette première action n'aurait pu voir le jour. Qu'ils soient ici tous chaleureusement remerciés.
- Cette opération est aussi le fruit d'une coopération avec **3 Intercommunalités et leurs techniciens** : Communauté de Communes du Pays de Lunel, Montpellier Méditerranée Métropole et Pays de l'Or Agglomération, ainsi que la mairie de Saint Nazaire. Qu'elles soient ici également chaleureusement remerciées pour la mise à disposition des locaux et l'acquisition des congélateurs de stockage et des bacs d'équarrissage.
- **La société Cofruid'Oc** à St-Just, pour la mise à disposition gracieuse des pommes qui ont servi d'appâts dans les cages.
- A tous ceux et toutes celles qui ont participé de près ou de loin à cette opération, dont la liste trop longue nous empêche de les citer nominativement, un grand Merci également.
- Enfin, comment ne pas finir ces remerciements par une mention spéciale pour **Nathalie VAZZOLER**, coordinatrice de l'opération au Symbo qui par son implication et sa bonne humeur naturelle est un rouage essentiel de la réussite de ce projet.

1 Le Ragondin.

Le Ragondin est originaire d'Amérique du Sud. Il a été introduit en France au XIXème siècle pour la pelleterie. A la fin des années 1930, l'élevage n'étant plus rentable, les animaux ont été relâchés dans la nature où ils se sont rapidement acclimatés. C'est un mammifère de l'ordre des rongeurs. De grande taille (70 centimètres à un mètre, pour un poids adulte avoisinant les six kilos), son corps est recouvert d'une épaisse fourrure imperméable et se terminant par une queue cylindrique écailleuse. C'est une espèce très prolifique, la femelle a deux ou trois portées par an, de cinq petits en moyenne. Les jeunes atteignent leur maturité sexuelle vers six mois. Dans la nature, un Ragondin peut vivre quatre ou cinq années. Aujourd'hui, le ragondin est présent sur tout le territoire national. Ses prédateurs naturels (caïman, jaguar) sont absents mais le Renard, le Putois et certains rapaces peuvent exercer une prédation sur les jeunes ragondins. Hors de l'eau, le Ragondin peut résister à des températures très basses, mais les périodes de gel prolongé en hiver peuvent diminuer fortement les populations.

De par son mode de vie et sa capacité d'espèce invasive, le ragondin influence et transforme considérablement son habitat. Il est ainsi classé parmi les nuisibles dans plusieurs pays européens, dont la France. Ses principaux dommages sont :

- La dégradation des berges favorisant leur érosion progressive ;
- La fragilisation des ouvrages hydrauliques par le réseau de galeries ;
- Les dégâts causés aux cultures (céréales, maraîchage, peupleraies...) ;
- Les menaces sur certaines espèces végétales par surconsommation ;
- La destruction des nids d'oiseaux aquatiques ;
- La transmission de maladies telles que la douve du foie ou la leptospirose.
- L'herbivorie de l'espèce est probablement responsable d'une altération des ceintures de végétation aquatique, avec des conséquences importantes sur l'habitat de l'avifaune aquatique.

Il a ainsi été classé en tête des 10 espèces exotiques les plus nuisibles d'Europe.

Les principales méthodes de destruction sont le tir et le piégeage. Le tir (arme à feu ou arc) se pratique soit dans le cadre de l'exercice de la chasse ordinaire, soit en battues administratives. Le piégeage reste la solution la plus efficace, surtout lorsqu'il est coordonné entre plusieurs communes pour couvrir une zone humide délimitée, ou mieux, un bassin versant.

2 Le Rat musqué.

Le Rat musqué est originaire d'Amérique du Nord. Il a été introduit en Europe au début du XXe siècle pour sa fourrure. Il a été élevé dans de nombreux pays d'Europe, avant que des individus échappés d'élevages ou volontairement libérés dans la nature colonisent les milieux naturels et agricoles.

Son poids moyen s'établit entre 500 gr à 1 kg 5, pour une taille comprise entre 50 et 61 cm, dont 30 à 36 cm pour la tête et le corps, 20 à 25 cm pour la queue (écaillée et comprimée latéralement, c'est le seul rongeur qui n'ait pas une queue arrondie à part le Castor).

C'est un herbivore, mais si son régime alimentaire est essentiellement composé de végétaux, il le complète en hiver par quelques animaux aquatiques.

Sa problématique (dommages) et ses modes de régulation sont identiques au Ragondin. Toutefois, les risques de prolifération de l'espèce sont accrus. Originaire d'Amérique du Nord, il ne craint pas les hivers froids. Contrairement au Ragondin, on ne peut donc compter sur une mortalité naturelle pour réguler ses populations. Le développement de l'espèce sur le pourtour de l'étang de l'Or est donc à surveiller de près, notamment avec une régulation intensive du Ragondin, qui lui permettrait d'utiliser sa niche écologique.

3 Bilan météorologique.

L'automne 2020 a été en moyenne extrêmement doux malgré une période de fraîcheur remarquable de fin septembre à mi-octobre. La France a connu un épisode de chaleur tardif exceptionnel mi-septembre avec des températures maximales supérieures à 30 °C. Les passages perturbés ont été rares en septembre et novembre hormis quelques épisodes méditerranéens. L'automne 2020 s'est ainsi classé au 5^e rang des automnes les plus chauds depuis le début du XXe siècle

Les cumuls de pluie ont été généralement déficitaires sur le pourtour méditerranéen. En moyenne sur la France, la pluviométrie a été inférieure à la normale* (cela fait référence à quoi ?) de près de 10 %.



Les températures, alternant tout au long de l'hiver entre douceur et nets refroidissements, ont été plus proches des valeurs de saison sur les régions méditerranéennes. Les précipitations ont été déficitaires autour du golfe du Lion et sur la côte orientale de la Corse. Le déficit a dépassé 40 % sur le littoral du Languedoc-Roussillon et de l'ouest des Bouches-du-Rhône.

4 Bilan des activités.

4.1.1 Le réseau de Piégeur.

Comparativement aux saisons passées le nombre de piégeurs mobilisés pour cette action est en légère diminution (N = 15) au début de la saison, mais reste identique à la saison précédente. Au final 9 piégeurs ont déclaré des prises soit un de moins que la saison 2019/2020. Le turn-over constaté au début de l'action est également moins marqué cette saison comme la saison précédente. On notera toujours l'absence d'un piégeur sur une des communes riveraines de l'étang de l'or (Pérois). Comme précisé dans le cadre de la convention, la participation à l'opération est soumise à l'obtention de l'agrément de piégeage au cours de la saison, qui est soumis à la participation à deux jours de formation dispensés par la FDC 34. Cette formation a eu lieu sur cette saison le.... à....

4.1.2 Bilan Horaires.

Pour cette saison de piégeage, un minimum¹ de 3000 heures a été accordé à la mise en place et la réalisation de cette action.

Une très large part a été consacrée au piégeage proprement dit, avec 547 jours² de piégeage cumulé déclarés par les piégeurs. Il s'agit essentiellement de la pose, de l'ouverture et du contrôle quotidien des cages. La part consacrée au transport au centre de stockage n'a pas été prise en compte dans ce calcul.

Le temps consacré à la mise en place puis à l'animation de l'action par la FDC 34 a été de 8 jours, représentant au final 56 heures. (Annexe III).

Enfin, l'Agglomération du Pays de l'Or consacre en moyenne 10 jours de temps agent à cette action et le Symbo 40 jours.

¹ Ce décompte horaire ne prend pas en compte le temps passé par le Symbo et les EPCI (POA, ...)

² Il est compté en moyenne 2 heures par piégeur pour le relevé journalier des pièges

5 Résultat du piégeage.

5.1.1 Répartition par piégeur.

Au total 808 animaux ont été déclarés capturés, répartis-en 760 ragondins et 48 rats musqués. La répartition du nombre total de captures par piégeur reste hétérogène comme les années passées (tableau 1) :

Moyenne : 89 ; Minimum : 0 ; Maximum : 300.

| Nom | Prénom | Ragondin | Rat musqué | total |
|----------------------|-------------|------------|------------|------------|
| Bassier | Bruno | | | 0 |
| Fesquet | Jannick | 252 | 48 | 300 |
| Fuster | Jérémy | | | 0 |
| Gibert | Régis | 7 | | 7 |
| Rascol | Patrice | 110 | | 110 |
| Ruiz | Benjamin | | | 0 |
| VIE | Yves | 43 | | 43 |
| DE BLOCK | Gérard | 13 | | 13 |
| Tiers | Frédéric | 7 | | 7 |
| VERGNET | Jean Claude | | | 0 |
| FINOSKI | Rémy | | | 0 |
| HELSEN | Jacques | | | 0 |
| PESET | SIEGFRIED | 173 | | 173 |
| MENDEZ | PHILIPPE | 53 | | 53 |
| BIGA / Agents POA | | 102 | | 102 |
| Total général | | 760 | 48 | 808 |

Tableau 1 : Répartition par piégeur du nombre d'animaux capturés.

Cette variabilité est fonction de l'effort de capture (nombre de cages, nombre de jours), du degré d'infestation de la zone piégée, de l'expérience et de la connaissance du terrain du piégeur, ...

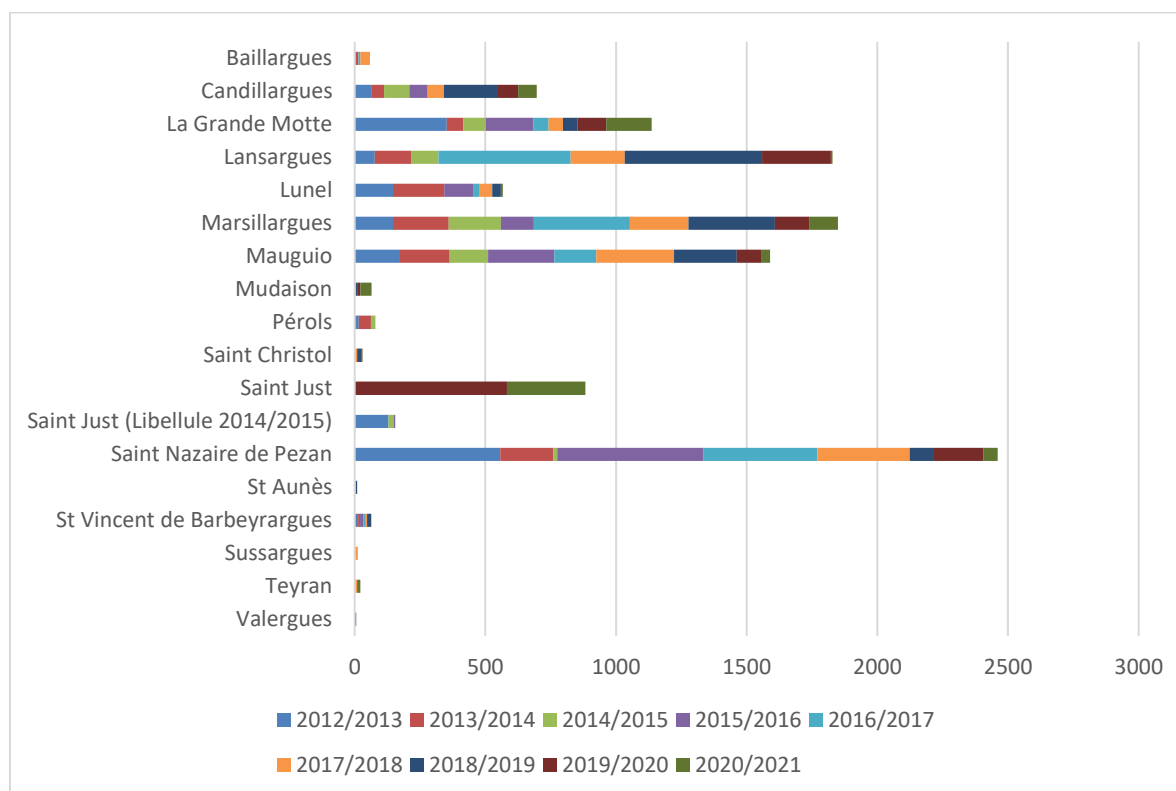
5.1.2 Répartition par commune

Le piégeage s'est réparti sur 10 communes, dont 8 directement riveraines de l'étang de l'Or.

| | Rat musqué | Ragondin | Nombre de Piégeurs |
|--------------------------------|------------|------------|--------------------|
| Candillargues | | 70 | 2 |
| La Grande Motte | | 173 | 1 |
| Lansargues | | 7 | 1 |
| Lunel | | 7 | 1 |
| Marsillargues | | 110 | 2 |
| Mauguio | | 32 | 2 |
| Saint Nazaire de Pezan | | 53 | 1 |
| Saint Vincent de Barbeyrargues | | | 1 |
| Mudaison | | 43 | 1 |
| Teyran | | 13 | 1 |
| Saint Christol | | | 1 |
| Sussargues | | | 1 |
| Saint Aunes | | | 1 |
| Saint-Just | 48 | 252 | 1 |
| Total général | 48 | 760 | 17 |

Tableau 2 : Répartition par commune du nombre d'animaux capturés.

La répartition du nombre de captures reste relativement conforme aux résultats attendus, avec une prévalence des communes pourvues en marais ou en zones humides dulçaquicoles. On note un nombre de captures important (supérieur à la moyenne : 57) sur 3 communes (Saint-Just, La Grande Motte et Marsillargues). Une commune riveraine de l'étang de l'Or n'a pas été piégée au cours de cette saison : Pérols. Ce problème est récurrent d'une saison sur l'autre. Pour la commune de Lunel, le piégeur a fait part d'un accès motorisé limité cette saison pour expliquer l'absence de régulation (partir dans le canal de Lunel). La commune de Saint-Just qui jusqu'ici n'avait jamais été piégée dans le cadre de ce programme a fait l'objet d'un piégeage actif au cours de cette saison. Les déclarations de capture de Rat musqué jusqu'ici cantonnées aux communes de Saint-Nazaire-de-Pézan, de Mauguio et de Candillargues, n'a été capturé que sur la commune de St Just.



Graphique 1 : répartition communale du nombre de prises cumulées sur les 9 saisons de piégeage.

Le nombre cumulé des captures (9 saisons de piégeage) reste supérieur à 2000 sur une commune (Saint Nazaire de Pezan) et a dépassé les 1500 prises sur 3 communes (Mauguio, Marsillargues et Lansargues). Pour ces communes, le nombre de captures par saison reste relativement homogène à l'exception de Saint Nazaire de Pezan et Lansargues. La baisse constatée sur ces communes pour les saisons 2014/2015 ; 2018/2019 et 2015/2016 respectivement, s'explique par une baisse de la pression de piégeage plutôt que par une diminution des populations. On notera également le grand nombre d'animaux piégés sur la commune de Saint-Just (> 500) pour cette première participation à cette action.

Le piégeage sur les communes non riveraines de l'étang de l'Or qui s'amplifiait ces dernières saisons a fortement baissé au cours de la saison 2020/2021.

Le nombre d'animaux capturés par commune peut être influencé par différents paramètres :

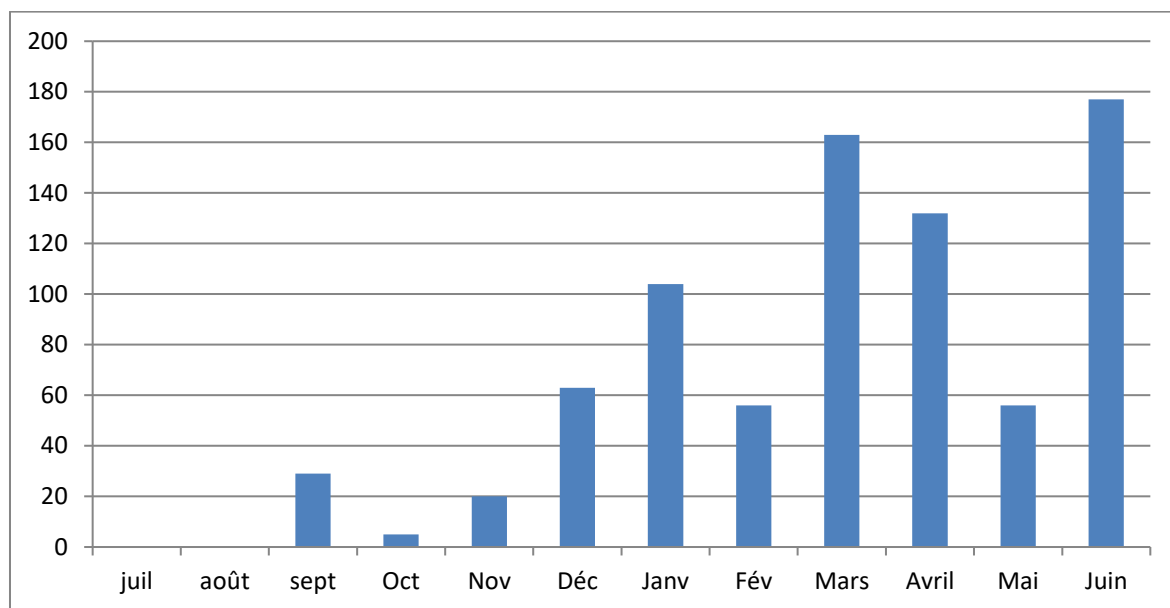
- La superficie de la commune et des milieux favorables à l'espèce,

- Le degré d'infestation du territoire,
- Le nombre de piègeurs et l'effort de piégeage.

La cartographie des lignes de piégeage, en comparaison avec la saison précédente est fournie ci-après.

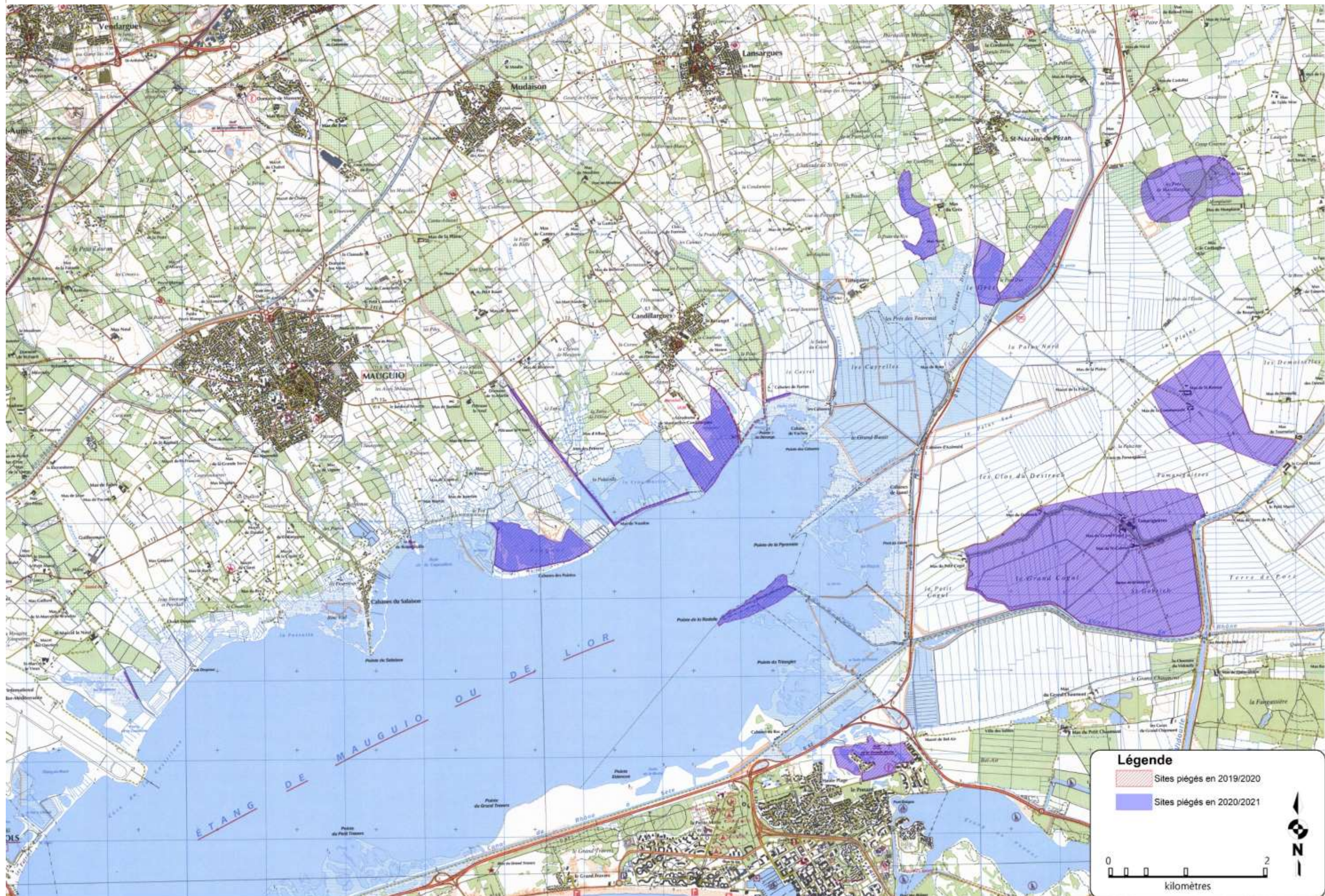
5.1.3 Répartition mensuelle

Le faible retour du nombre de captures journalier ne permet pas de caractériser cette saison dans le temps. Il a donc été pris en compte les dates relevées lors des contrôles des prises par le Symbo. Suivant le graphique ci-dessous, les captures ont été soutenues au milieu de l'hiver, au début du printemps et en début d'été. Les conditions météorologiques ont été dans l'ensemble favorable à l'activité de piégeage. Les deux périodes de confinement (30 octobre au 15 décembre 2020 et du 03 avril au 03 mai 2021) suite à la crise sanitaire du COVID-19, apparaissent clairement avec une activité très réduite. Les piégeurs se sont de nouveau mobilisés au déconfinement et ont soutenus leur action pendant tout le mois de juin.



Graphique 2: répartition mensuelle du nombre de ragondins et de rats musques contrôlé par le Symbo au cours de la saison 2020/2021.

CARTE 1 : CARTOGRAPHIE DES ZONES DE PIEGAGE SAISON 2019/2020 ET 2020/2021.



5.1.4 Répartition du piégeage

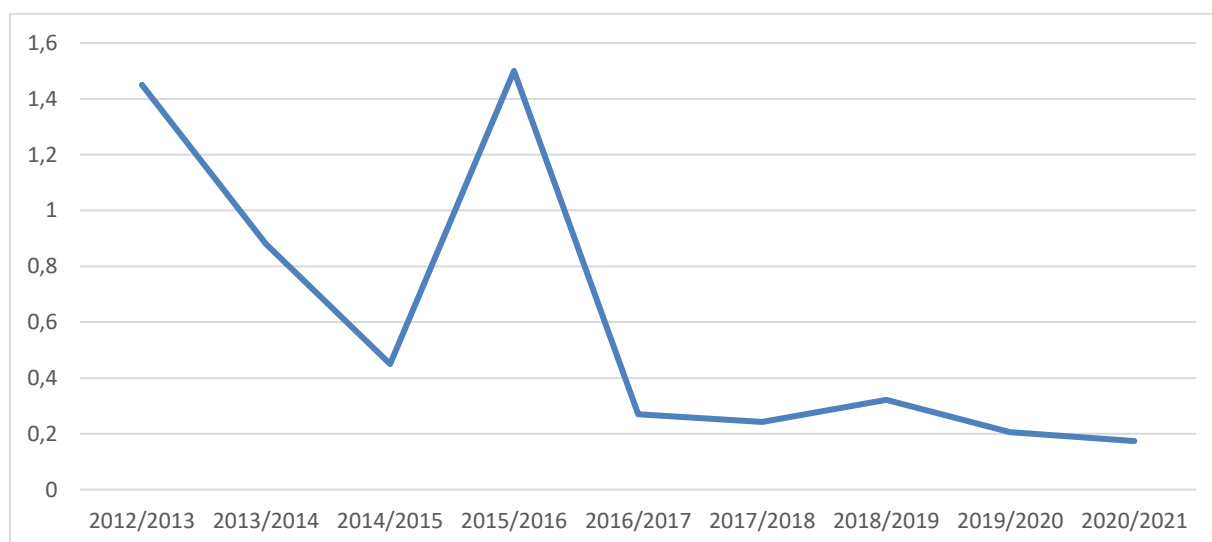
Au cours de la saison 2020/2021 les zones piégées ont peu évolué par comparaison à la saison précédente sur une majorité des sites. Sur la partie Nord Est de l'étang, la roselière de Saint-Nazaire-de-Pezan a continué à être piégée avec la mobilisation d'un piégeur. Le piégeage sur la commune de Saint-Just a été pérennisé (début du piégeage lors de la saison 2019/2020). Sur la commune de Mauguio le marais de Plagnol a fait l'objet d'un piégeage soutenu. Les destructions par tirs n'ont pas repris sur le canal de Lunel entre « l'Hournède » et Lunel. La régulation par tir sur le golf de La Grande Motte a été poursuivie, ainsi que les communes de Candillargues et Marsillargues par piégeage. La régulation par piégeage ou par tir est toujours absente sur l'Ouest de l'étang (commune de Pérols et partie ouest de la commune de Mauguio).

Un peu plus de 39 kms de linéaire ont été piégés en 2020/2021, soit un peu moins que la saison précédente. Depuis le début de l'opération (9 saisons) près de 410 kms ont été piégés.

5.1.5 Effort de piégeage

Au final les piégeurs ont consacré pour cette saison 547 jours et ont bénéficié de la mise à disposition de 144 cages (2 spéciales « rat musqué », 58 à double entrée et 82 à une entrée). Le ratio de prise pour 100 jours/cage s'établit à 0.17 ragondin, soit un ratio en baisse pour les 4 dernières saisons. Ce résultat est le fruit d'une forte mobilisation des piégeurs, notamment sur les communes de Saint-Just, Marsillargues et La grande Motte. Il démontre également que la population de ragondin reste bien présente sur le pourtour de l'étang.

Sur une forte majorité des secteurs piégés, on se dirige dorénavant vers un piégeage d'entretien, afin d'éviter une nouvelle recolonisation. Ce piégeage d'entretien, nécessite un effort complémentaire des piégeurs, puisque la pression de piégeage reste identique mais avec un nombre de captures plus faible. Cette saison démontre comme l'an passé que les secteurs non piégés sont à prioriser pour les prochaines saisons. Il semble donc nécessaire d'essayer d'étoffer le réseau de piégeur afin de couvrir les zones de piégeage « d'entretien » et les nouvelles.



Graphique 3 : évolution du ratio de capture pour 100 jours cage.

5.1.6 Evolution annuelle du nombre de captures.



Graphique 4 : Répartition annuelle du nombre d’animaux capturés.

Près de 9000 ragondins ont été capturés par l’EID entre 1998 et 2012. Entre 2004 et 2011 le nombre de ragondins capturés restait relativement stable, il concluait que le piégeage était « un piégeage d’entretien », permettant de limiter les phénomènes de recolonisation.

Depuis 2012, c’est un nombre supérieur qui a été capturé sur une période deux fois plus courte (11.335 ragondins) grâce à ce nouveau partenariat. Bien qu’ayant connue une décroissance au cours des saisons 2012/2013 et 2013/2014 puis au cours de la dernière saison (COVID), le nombre d’animaux capturés reste très au-dessus des 500 captures par saison.

5.1.7 Bilan de la distribution des cages.

Les dernières saisons de piégeage par l’EID ont été marquées par un nombre conséquent de vols ou de dégradation de cages (49 en 2010). Ce constat avait entraîné une demande de l’opérateur d’information complémentaire par les communes sur l’opération menée ainsi qu’une surveillance de la part des élus. ?

Le bilan des cages établi par le Symbo fait apparaître le vol de 16 cages contre une seule la saison passée. Depuis le début de l’opération, 295 cages ont été acquises et il a été dénombré le vol de 91 cages. Le syndicat de la Petite Camargue Gardoise a fait un don au Symbo de 36 cages (une quinzaine sont toutefois assez vétustes) au cours de cette saison et sont venus compléter la commande annuelle de 20 cages. Une tolérance de 20 % de perte a été accordée par le Symbo. Au cours de cette saison, le vol a été répertorié sur la commune de Mauguio. Outre la perte des cages, ces actes de vandalisme sont une véritable contrainte pour les piégeurs qui retrouvent très régulièrement leurs cages fermées ou vandalisées. Ces actes remettent directement en cause la pratique du piégeage sur ces territoires.

Le renouvellement des cages est nécessaire à chaque saison car placées dans un milieu saumâtre elles vieillissent vite.

5.1.8 Les autres espèces.

Les précédentes campagnes de piégeage a permis de mettre en évidence la présence du Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*). Au cours de la saison 2018/2019, se sont deux nouvelles espèces qui ont été contactées dans le cadre de ce programme. La première est une espèce classée Espèce Exotique Envahissante (EEE) au niveau national, il s'agit du Raton laveur (*Procyon lotor*). La seconde est la Loutre européenne (*Lutra lutra*). En France elle dispose du statut d'espèce protégée depuis 1981. Aucune nouvelle espèce n'a été déclarée au cours de la saison 2020/2021.

6 Bilan financier.

| Budget prévisionnel saison 2020/2021 | | | |
|--------------------------------------|--------|------------|-------------|
| Objet | Nombre | C.U | Total |
| Prime à la prise | 1500 | 5,00 € | 7 500,00 € |
| Equipement | | | |
| Cage double entrée | 20 | 45,00 € | 900,00 € |
| Waders | 5 | 45,00 € | 225,00 € |
| Traiteur | 20 | 20,00 € | 400,00 € |
| Gel hydroalcoolique | 140 | 2,00 € | 280,00 € |
| Gants Mappa nitrite 46 cm | 15 | 3,80 € | 57,00 € |
| Sac de contention | 1500 | 0,30 € | 450,00 € |
| Prestation FDC34 | 1 | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| | | | 11 812,00 € |

Tableau 3 : bilan prévisionnel 2020/2021.

| budget saison 2020/2021 | | | |
|---------------------------|--------|------------|-------------|
| Objet | Nombre | C.U | Total |
| Prime à la prise | 808 | 5,00 € | 4 040,00 € |
| Equipement | | | |
| Cage double entrée | 20 | 80,64 € | 1 612,80 € |
| Partenariat ASF | | | -1 612,80 € |
| Livraison cages 2020 | 1 | 206,35 € | 206,35 € |
| Waders et bottes | 2 | 55,00 € | 110,00 € |
| Traiteur | 0 | 20,00 € | 0,00 € |
| Gel hydroalcoolique | 40 | 2,67 € | 106,62 € |
| Gants Mappa nitrite 46 cm | 15 | 5,54 € | 83,16 € |
| Sac de contention | 2050 | 0,13 € | 264,19 € |
| Prestation FDC34 | 1 | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| | | | 6 810,32 € |

Tableau 4 : bilan final 2020/2021.

Le bilan financier pour la campagne écoulee fait apparaitre un solde positif de 5.001,68 € par rapport au budget prévisionnel. Cette différence s'explique par :

- Un partenariat entre le Symbo et ASF (Autoroutes du Sud de la France) qui a permis de financer l'acquisition des 20 cages annuelles,
- La baisse du nombre de capture ;
- L'absence de la prestation traiteur (COVID).

Comme les saisons passées, les piégeurs demandent le renouvellement des cages pièges par un modèle à double entrée pour accroître l'efficacité du piégeage. La mise à disposition d'un nouveau modèle plus durable (Galva) est expérimentée depuis deux saisons.

Enfin, l'investissement financier des EPCI et le temps passé par les techniciens (bacs d'équarrissage, congélateurs, ...) ne sont pas pris en compte dans le budget présenté.

7 Conclusion.

Une convention de partenariat a été établie entre le Symbo, la FDC 34 et la FRC LR en juillet 2012, afin de réguler la Ragondin et le Rat musqué sur le pourtour de l'étang de l'Or, en créant et animant un réseau de piégeurs volontaires.

Bien que l'objectif de 1.500 à 2.000 individus par saison à capturer n'ait pas été atteint à chaque fois, la capture de plus de 10.000 animaux depuis le début de l'opération, a été unanimement reconnue comme très satisfaisante par l'ensemble des acteurs. Ce chiffre conséquent vient confirmer le ressenti des acteurs locaux, qui estimaient une population de ragondins importante sur le pourtour de l'étang de l'Or.

Le budget initial de cette septième campagne de régulation établi à un peu moins de 12.000 €, fait apparaître un bilan positif des dépenses d'un montant approximatif de 5.000 €.

Cette saison de piégeage a été particulièrement marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 qui sévit en France et dans le monde depuis l'hiver 2019. La protection des populations a entraîné en France deux confinements au cours de cette saison, le premier du 30 octobre au 15 décembre 2020, le second du 03 avril au 03 mai 2021.

En fonction des recommandations formulées lors du dernier Comité Technique Ragondin, le bilan prévisionnel pour la saison 2021/2022 serait le suivant :

| budget prévisionnel saison 2021/2022 | | | |
|--------------------------------------|--------|------------|-------------|
| Objet | Nombre | C.U | Total |
| Prime à la prise | 1500 | 5,00 € | 7 500,00 € |
| Equipement | | | |
| Waders et bottes | 2 | 55,00 € | 110,00 € |
| Traiteur | 20 | 20,00 € | 400,00 € |
| Gel hydroalcoolique | 40 | 2,67 € | 106,62 € |
| Gants Mappa nitrite 46 cm | 15 | 5,54 € | 83,16 € |
| Sac de contention | 2000 | 0,30 € | 264,19 € |
| Prestation FDC34 | 1 | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| | | | 10 463,97 € |

Tableau 4 : budget prévisionnel saison 2021/2022.

Annexe 1

Plaquette Régulation des ragondins

Caractéristiques du ragondin

- mammifère rongeur
- longueur : environ 50 cm
- poids d'un adulte : 5 à 8 kg
- queue : longue et cylindrique, peu poilue
- mode de vie : semi-aquatique
- maturité sexuelle : entre 3 à 7 mois
- portée : 1 à 8 petits ; 5 en moyenne (2 à 3 fois / an)
- régime alimentaire : végétation aquatique et terrestre (roseau, melon, etc.)
- longévité : 3 à 5 ans



Croquis de longues et striées



Longues incisives jaunes orangées



Pattes postérieures palmées



Ne pas confondre avec :

Le rat musqué

Taille légèrement plus petite



Queue: creux

Le castor



Queue: plate

en savoir +

Symbo

Contact : Nathalie VAZZOLER-ANTOINE
☎ 06 07 38 92 20 - ✉ nvazzoler@symbo.fr

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

Contact : Tanguy L.F. BRUN
☎ 06 16 97 76 54 - ✉ tanguy.lebrun@fdk34.com



Recommandations :

- Ne déplacez pas les cages posées sur des secteurs de passage des ragondins ;
- Ne cherchez pas à toucher les animaux capturés qui pourraient être agressifs ;
- Évitez de nourrir les ragondins en liberté.

Le ragondin et la destruction de ses plants sont classés comme nuisibles par l'Etat français. L'Etat charge le Languedoc-Roussillon avec la FNBMR.



Symbo

330, chemin des Merles
34 400 Lunel
contact : secretariat@symbo.fr
téléphone : 04 87 23 23 70
site : etang-de-l-or.com

Etang de l'Or Régulation des ragondins

biodiversité

Le nombre de ragondins trop important sur le pourtour de l'étang de l'Or est limité par un piégeage annuel depuis 1999.



Symbo



le ragondin

Le ragondin est un animal originaire d'Amérique du Sud, importé en France à la fin du XIX^e siècle pour sa viande et sa fourrure.

Cette espèce connaît une forte explosion démographique due à sa grande adaptation au milieu tempéré. Ses capacités de reproduction et l'absence de prédateurs ont permis aux populations de se multiplier.

Cette espèce invasive est classée Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD) par arrêté ministériel dans de nombreux départements dont celui de l'Hérault.



Nuisances occasionnées

- Sur le réseau hydraulique : creusement de terres entraînant des ruptures de digues ou de berges...
- Sur les cultures (melon, courbuttes, ...)
- Les risques sanitaires : le ragondin est vecteur potentiel

le piégeage

Historique

La régulation des populations de ragondins sur le pourtour de l'étang de l'Or a été mise en place en 1999. Financée par le Syndico, cette opération a été confiée jusqu'en 2011 à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication. En 2012, un partenariat est établi entre le Syndico et les fédérations des chasseurs de l'Hérault et du Languedoc-Roussillon chargées de coordonner l'action auprès des piégeurs locaux. Depuis 2019, ce partenariat efficace perdure en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault.



Méthode

Les piégeurs agréés des sociétés de chasse communales piègent toute l'année les ragondins à l'aide de cages disposées le long des canaux et marais. Cette méthode permet de cibler le piégeage et d'éviter le recours aux agents empoisonnés. La collecte des animaux capturés est soignée avec la participation des intercommunalités partenaires de l'opération.



Le syndicat mixte du bassin de l'Or **Symbo**

Il est constitué des 4 intercommunalités territorialement concernées par le bassin versant de l'étang de l'Or : communauté d'agglomération Pays de l'Or, Métropole de Montpellier, communautés de communes Pays de Lunel et Grand Pic Saint-Loup, auxquelles s'ajoute le département de l'Hérault.

Il a pour mission :

- L'animation et la coordination de la politique globale de préservation et gestion de l'eau et de milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant
- La gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques du département
- La mise en œuvre de suivi (qualité) de l'eau, faune flore...

- L'animation et le suivi des actions de conservation de la biodiversité à l'échelle de la zone tamise de l'étang de l'Or (Natura 2000)
- L'information et la sensibilisation du grand public aux problématiques environnementales



Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or

Annexe 3 :

Récapitulatif des heures FDC 34 :

| Objet | Date | Lieu | Temps passé | Personnel FDC34 |
|--|------------|-------------------------------|-------------|-----------------|
| Préparation et Comité technique | 01/09/2020 | Lansargues | 3h | Tanguy Le Brun |
| Préparation des équipements | 07/09/2020 | Saint Jean de Védas | 3h | Tanguy Le Brun |
| Distribution des équipements | 13/10/2020 | Mauguio | 3h | Tanguy Le Brun |
| Cages Petites Camargues | 07/01/2021 | Scamandres | 4h | Tanguy Le Brun |
| Suivi de l'opération | 2020/2021 | Saint Jean de Védas / Mauguio | 6h | Tanguy Le Brun |
| Rédaction rapport, préparation de la 9 ^{ème} saison | 01/09/2021 | Saint Jean de Védas | 27h | Tanguy Le Brun |

| Objet | FDC 34 (jours) | coût journalier | Total |
|---|----------------|-----------------|----------------|
| Réunion de préparation de l'opération | 1 | 282 € | 282 € |
| Suivi de l'opération | 3 | 282 € | 846 € |
| Rédaction des comptes rendus, du rapport intermédiaire et final | 4 | 282 € | 1 128 € |
| TOTAL | | | 2 256 € |